TON DROIT DE SAVOIR

Le jeu: édition internationale

ARTICLE 19

DÉBUT

1 Phase de recherche

Déterminez quelle information vous aimeriez connaître pour votre histoire ou votre campagne.

Identifiez l'(es) institution(s) qui pourraient détenir cette information. Les lois sur le droit à l'information ne s'appliquent généralement qu'aux organismes publics, mais certaines s'appliquent aux organismes privés.
D'autres lois pourraient s'appliquer aussi!

2 Présenter une demande

Vous devriez consulter le site Web de l'organisme ou le site Web officiel du gouvernement pour savoir s'il existe un guide sur la manière de présenter une demande.

Vous avez trouvé quelques informations. Utilisez-les pour écrire votre demande.

De nombreux pays ont un portail officiel ou non officiel qui peut être utilisé pour faire facilement une demande. Ceux-ci peuvent être très utiles pour trouver des requêtes précédentes.

Effectuez une recherche sur le site Web de l'organisme, sur les portails d'informations publiques et de données ouvertes ou sur les archives nationales, s'il s'agit d' anciens documents.

Essayez de chercher sur le Web aussi.

Vous avez trouvé l'information que vous vouliez. Félicitations!
ALLEZ AU BOUT

Vous pouvez également demander des informations à de nombreux organismes des Nations Unies et organisations intergouvernementales.

Plus de 120 pays dans le monde ont adopté des lois completes ou des politiques nationales sur le droit à l'information. Vous pouvez utiliser ces lois pour demander des informations aux institutions publiques et autres.

Voyez si vous pouvez utiliser les vôtres!

3 Refus

Vous n'êtes normalement pas obligés d'expliquer pourquoi vous souhaitez obtenir ces informations ou de démontrer que vous avez un intérêt juridique.

Faites votre demande de manière claire et simple. N'ajoutez pas d'informations non pertinentes.

Spécifiez le format dans lequel vous souhaitez recevoir les informations (jeu de données électroniques, PDF, document papier, etc.).

Conservez une copie de la demande et notez-la lorsque vous l'avez soumise.

Conservez l'accusé de réception de la demande ou toute autre preuve.

Vous devrez peut-être payer une somme modique pour la demande.

Envoyez!
Vous pouvez généralement soumettre également par courrier électronique, courrier postal, fax ou en personne. Il faut généralement que ce soit par écrit.

L'institution réfléchit maintenant à la manière de répondre à votre demande (10-30 jours en moyenne).
ATTENDRE UN TOUR

4 Exemptions

Le document que vous avez demandé contient des informations personnelles.
ALLEZ AUX APPELS INTERNES 5

L'institution ne répond pas à votre demande.
ATTENDEZ TROIS TOURS

L'institution répond que la demande est très compliquée ou génère une charge de travail excessif.
RETOURNEZ À FAIRE UNE DEMANDE 2

Vous n'êtes ni citoyen ni résident du pays.
RETOURNEZ À FAIRE UNE DEMANDE ou cherchez quelqu'un qui peut faire la demande pour vous 2
Ignorez si votre loi ne l'exige pas.

Les informations sont classées comme ultra-secrètes dans la loi sur les secrets d'État.
ALLEZ AUX APPELS INTERNES 5

ULTRA-SECRET

Les informations concernent des personnes dangereuses ou puissantes et vous ne souhaitez pas les alerter de vos demandes.

Rendre l'objet de la demande moins évident.
RETOURNEZ À FAIRE UNE DEMANDE 2

L'institution est exemptée de la loi sur le droit à l'information
RETOURNER AU DÉBUT

L'institution répond que votre demande n'est pas claire. Contactez-les pour en discuter.
ATTENDRE UN TOUR

Votre demande est incomplète. Vous n'avez pas indiqué votre nom et votre adresse comme requis.
RETOURNEZ À FAIRE UNE DEMANDE 2

La base de données que vous avez demandée contient des informations d'une entreprise.
ALLEZ AUX APPELS INTERNES 5

Les informations concernent les délibérations internes de l'organisme
ALLEZ AUX APPELS INTERNES 5

La divulgation de l'information pourrait avoir une incidence sur une enquête policière ou administrative.
ALLEZ AUX APPELS INTERNES 5

Test sur l'intérêt public:

L'information est publiée parce que l'intérêt public favorise la divulgation.
ALLEZ AU BOUT

5 Recours internes

La majorité des pays ont mis en place un système de recours internes. Passez à **RECOURS EXTERNES 6** si votre pays ne les a pas.

Vous demandez à l'organisme un recours interne.
ATTENDEZ DEUX TOURS

Votre recours interne est rejeté.
ALLEZ AUX RECOURS EXTERNES 6

Vous gagnez en appel et l'information est publiée.
ALLEZ AU BOUT

6 Recours externes

La plupart des pays ont un organisme de surveillance externe qui peut entendre les affaires.
ALLEZ AUX TRIBUNAUX 7 si votre pays ne l'a pas.

Vous interjetez appel auprès de la commission de l'information ou de l'ombudsman.
ATTENDEZ TROIS TOURS

L'organisme a rejeté votre appel.
ALLEZ AUX TRIBUNAUX 7

Bonnes nouvelles! Le corps a accepté votre appel et ordonné la divulgation des informations
ALLEZ AU BOUT

Vous n'avez pas assez d'argent ou vous ne pouvez pas trouver un avocat.
RETOURNER À FAIRE UNE DEMANDE 2
Essayez avec une nouvelle demande.

Vous interjetez appel devant le tribunal.
RETOURNER À FAIRE UNE DEMANDE 2

7 Recours aux tribunaux

Le tribunal a rejeté votre appel.
RETOURNER À FAIRE UNE DEMANDE 2

Arriéré d'affaires à la cour.
ATTENDEZ TROIS TOURS
Avez-vous déjà déposé une autre demande?

La cour a accepté votre appel et ordonné la divulgation de tout ou partie des informations.
ALLEZ AU BOUT

FIN
Félicitations!
Vous obtenez les informations et écrivez un article dessus ou les utilisez pour forcer l'institution à modifier sa politique. Maintenant, recommencez avec une nouvelle demande.